

Le téléphone portable désormais interdit dans les collèges

écrit par Juvénal de Lyon | 23 juillet 2025



Screenshot

LeSiteinfo avec Agence Maghreb Arabe Presse (MAP) 21 juillet 2025

Le ministère français de l'Éducation nationale a décidé d'interdire le téléphone portable pour tous les collégiens à partir de la rentrée 2025.

Je me souviens d'un temps où l'emploi du crayon à bille du baron Bic(h) était interdit avec l'aval du corps enseignant. Souvenons nous aussi des T0 7 de Thomson dont avait été pourvu les établissements et qui étaient restés pour la plupart dans les placards pour toujours de bonnes

raisons !!! Alors que pensent les enseignants de la start up nation de cette mesure ? A vos ordinateurs ou téléphones portables pour donner vos avis divers et variés, mais pas toujours avec une rationalité sans appel !

Je ne suis pas qualifié pour donner une réponse sensée... on va nous sortir indubitablement que pour des raisons de sécurité, les enfants bla,bla,bla ont besoin de pouvoir joindre papa-maman etc... Mais « de notre temps » on pouvait bien se passer de ces instruments diaboliques et on n'arrête pas le progrès etc...

Juvénal

Note de Christine Tasin.

Cher Juvénal, c'est vrai, de notre temps...

Mais ce temps a changé. Et 3 éléments me font penser que cette décision est idiote et de toutes manières elle ne servira à rien, à l'heure où des petites frappes entrent même à l'école avec des couteaux. Le gouvernement fait entrer par millions des gens qui veulent notre disparition mais veut faire croire aux crédules qu'il se soucierait de l'instruction de nos enfants.

1) Avant on habitait près de l'école, pas de longs voyages en bus scolaire, en métro...

2) avant notre environnement était sûr à 99 % ; on pouvait craindre de dégénéré sexuel mais ils étaient peu

nombreux. A présent une pègre sans crainte, sans valeurs, agresse pour l'argent, pour violer, pour le plaisir.

3) à présent, beaucoup de parents sont séparés, la garde alternée ne permet pas systématiquement aux enfants de récupérer leur portable dont ils sont susceptibles d'avoir besoin pour des rendez-vous médicaux, des cours supplémentaires, leur vie amicale, le week-end par exemple. D'autant qu'il y a aussi les activités extérieures pour lesquelles les gosses ont du chemin à faire, doivent appeler les parents quand il y a changement etc.

Enfin, si les profs ne sont pas capables d'interdire le téléphone en cours « pour éviter les distractions, disent-ils », c'est qu'on ne leur en donne pas les moyens, confisquer un téléphone c'est parfois risquer sa vie, et ils sont rendus aux familles systématiquement, impossible de les écraser à coups de pierre. Ça serait pourtant efficace...Et comme les élèves en situation de handicap ou de maladie pourront de toutes manières se connecter, eux... les téléphones continueront de circuler. Bref, une mesure à la Macron, le roi du en même temps.

Interdire le téléphone à l'école au lieu de se contenter de l'interdire en cours en se donnant les moyens de le confisquer et même de le détruire si utilisation est une sottise de plus de Macron et ses séides. La mouche du coche...

Cette mesure, expérimentée depuis la rentrée 2024 dans près de 180 établissements sous l'appellation «pause numérique», sera généralisée à l'ensemble des collèges dès la prochaine rentrée scolaire, selon une circulaire de ce département.

Le ministère rappelle que l'objectif de cette mesure est de réduire les distractions, encourager les interactions sociales et limiter les risques de cyberharcèlement,

précisant que l'interdiction s'étend à l'ensemble des équipements terminaux de communications électroniques : smartphones, tablettes, montres connectées etc. Elle concerne aussi bien le temps scolaire que périscolaire, y compris lors des sorties ou encore des activités organisées par l'établissement.

Cependant, les élèves en situation de handicap ou atteints de troubles de santé peuvent utiliser leurs dispositifs médicaux connectés, comme ceux permettant de surveiller un diabète.

La même source ajoute que les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20h à 7h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h), afin d'assurer une forme de « droit à la déconnexion » pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

Selon le ministère, les outils numériques occupent une place grandissante dans le quotidien des élèves et des familles, mais des usages inappropriés et une utilisation prolongée des écrans peuvent avoir des effets néfastes, particulièrement chez les plus jeunes, sur leur santé, leur concentration, le développement de leur esprit critique ou encore leur socialisation. <https://www.lesiteinfo.com/monde/651497-france-le-telephone-portable-desormais-interdit-dans-les-colleges.html>

Juvénal de Lyon